

■ **Fiduciaire Monteventi & Cie SA**, à Genève, CH-660-0048985-0, exploitation d'une fiduciaire (FOSC du 29.10.1996, p. 6604). La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est supprimée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 16.12.2008. 'AJR Conseils, Rosa Maria Sormani' n'est plus organe de révision. Selon déclaration du conseil d'administration du 16.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier no 38 du 02.01.2009 (04815264 / CH-660.0.048.985-0)